

La société exerce ses missions de manière rigoureuse, efficace et dynamique, son image et son développement en dépendent. Cette charte de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent. Elle s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Elle est portée par la société et s'adresse à chaque collaborateur et dirigeant qui y travaillent.

- Intégrité morale**
- S'attacher en toutes circonstances à donner la meilleure image de l'entreprise, à proscrire toute pratique susceptible de porter préjudice à la société
 - Ne jamais chercher à tirer profit à titre personnel des relations professionnelles entretenues avec les fournisseurs, les sous-traitants en relation avec la société
 - Refuser tout type d'offre qui serait de nature à compromettre son indépendance de jugement ou qui pourrait mettre en doute son intégrité morale.
- Confidentialité**
- Respecter la confidentialité des informations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux du lieu de travail même après la cessation des fonctions
 - S'interdire de diffuser ou d'utiliser les données de l'entreprise en dehors du cadre professionnel
 - Respecter les règles définies par la CNIL
- Respect d'autrui**
- S'abstenir de pratiquer toute discrimination ou de tenir des propos inconvenants en considération notamment de la religion, du sexe ou de l'aspect physique de leur interlocuteur
 - Veiller à ce que ses actes et paroles ne soient pas de nature à porter atteinte aux droits et à la dignité de ses collègues et collaborateurs, à altérer leur santé physique ou mentale ou à compromettre leur avenir professionnel
- Prévention des conflits d'intérêts**
- Respecter les intérêts de la société en évitant toutes les situations dans laquelle il aurait un intérêt direct ou indirect pouvant influencer la manière et la motivation dont lui-même ou un de ses collaborateurs accomplit ses fonctions ou ses responsabilités dans une entreprise
 - Agir dans l'intérêt légitime et exclusif de la société avec le souci constant de la préserver, y compris dans son image et sa réputation
 - Veiller à ne pas susciter et à écarter toute situation pouvant le placer en conflit d'intérêt
 - S'engager à signaler toute situation comportant un risque de conflit d'intérêt le concernant afin de déterminer la façon la plus appropriée d'agir
 - Consacrer toute son activité professionnelle au service de la société
- Prévention de la corruption et trafic d'influence**
- Refuser tout cadeau
 - Refuser toute invitation pendant un appel d'offre
 - S'obliger à une totale indépendance, objectivité, impartialité, efficacité et de bonne utilisation des moyens financiers de la société, dans la pratique quotidienne de son métier et de son mandat social
 - Choisir les candidats en fonction de la qualité de leurs produits ou services et des prix pratiqués à travers des mises en concurrence selon les réglementations, normes et procédures internes en vigueur
 - Observer dans le cadre de son activité professionnelle une rigoureuse neutralité politique à l'égard de élus locaux, des partis ou associations politiques

Les orientations stratégiques de notre société s'inscrivent dans le respect de nos valeurs que sont le respect, l'innovation, l'engagement et l'excellence. Ces engagements et les objectifs associés, revus annuellement par la Direction afin de s'assurer de leurs pertinences, sont déclinés pour l'ensemble de nos filiales dans un processus d'amélioration continue et maîtrisés sur chacun de nos sites.

Sandrine PELLETIER
Présidente Directrice Générale APLIX